

Résolution

**« Les enjeux des systèmes éducatifs dans les sociétés en pleine
mutation socio-économique et culturelle »**

Considérant que la participation active des jeunes à la vie en société, facteur essentiel de développement, repose sur l'acquisition de solides compétences disciplinaires et transversales que, notamment, l'enseignement formel contribue à maîtriser ;

Rappelant à cet égard qu'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet de formation et harmoniser l'enseignement en adéquation avec la demande du marché du travail sont des objectifs inscrits au cadre stratégique décennal de l'Organisation internationale de la Francophonie et que la qualité de l'éducation de base et l'enseignement de la langue française en contexte plurilingue sont des axes d'intervention visant à atteindre ces objectifs ;

Constatant à la fois que le milieu socio-économique dont sont issus les apprenants a un impact sur les résultats scolaires et que nombre de systèmes éducatifs contribuent à creuser les inégalités de départ sans réussir à transmettre et véhiculer les savoirs de base indispensables à l'intégration des jeunes dans la société ;

Observant que l'offre de l'enseignement se caractérise par de trop grandes disparités alors que les systèmes scolaires les plus efficaces sont les plus égalitaires et les plus respectueux des différences, et, estimant nécessaire de mesurer sur le long terme, l'évolution des systèmes éducatifs et de formation ;

Considérant que la déscolarisation précoce génère un coût tant personnel que social et économique;

Rappelant qu'un enseignement fondamental ouvert à tous et parfaitement encadré facilite l'intégration de chaque enfant, réduit les différences en terme de performance, élève les niveaux de compétence et présente un atout majeur dans une volonté de réduire les inégalités ;

Regrettant que de nombreux systèmes éducatifs soient encore insuffisamment sensibles à la question du genre alors qu'en matière d'éducation, des inégalités dans l'accès, l'orientation, la sélection persistent ;

Prenant en considération l'opinion de jeunes qui déplorent que leur éducation ne facilite pas leur transition vers le marché du travail et ne les prépare pas suffisamment à s'adapter à un monde en pleine mutation ;

Observant que pour nombre d'entre eux, l'obligation scolaire correspond à une situation d'ennui et de lassitude suscitant difficultés de concentration et taux d'absentéisme important et qu'au jour d'aujourd'hui l'école est autant haïe où elle est imposée que rêvée là où elle fait défaut ;

Convaincue qu'un enseignement général, technique ou professionnel, associant l'alternance éducative - articulant éducation formelle et informelle - aux nouveaux outils numériques offrirait aux jeunes, l'envie d'entreprendre et d'être acteurs de développement tout en renforçant les compétences acquises;

Soulignant que parmi les rôles essentiels de l'école, se situent également le développement de la citoyenneté démocratique, l'éducation à la paix et l'éducation interculturelle;

Considérant que l'efficacité, l'équité et la qualité d'un enseignement ouvert sur un monde en évolution constante exige formations initiales et continues des enseignants qui doivent pouvoir disposer de ressources et de matériel adaptés aux tâches qui leur sont dorénavant dévolues, une attention toute particulière devant, en outre, être accordée aux enseignants de manière à éviter découragements et abandons. L'Assemblée régionale Europe, réunie à

Erevan du 3 au 7 mai 2010, sur la question des enjeux des systèmes éducatifs dans les sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle

Invite les parlements membres ou observateurs de l'APF Région Europe :

- à faire de cette question l'une de leurs priorités et à se concerter afin qu'un enseignement de qualité, offrant un éventail de possibilités tenant compte des besoins et du potentiel de chacun, puisse être dispensé à tous les élèves qui, évalués régulièrement et responsabilisés sur leur parcours scolaire, pourront viser des objectifs ambitieux et en relation avec leurs aptitudes ;
- à mener des politiques visant à agir sur une inéquité scolaire par des dispositifs ou des programmes d'action ciblés, sur la base de critères objectifs et bien documentés, qui prohibent l'accentuation de tout mécanisme de stigmatisation et d'exclusion ;
- à participer à mettre en place un observatoire européen de ces politiques de manière à favoriser la réflexion et l'analyse de celles-ci et à permettre les échanges à leur propos, sur une base bien documentée, aussi bien au sein de la communauté scientifique que parmi la société civile, les acteurs de terrain et les décideurs politiques ;
- à encourager l'actualisation des programmes scolaires, ceux-ci se devant de refléter la réalité sociale, économique, technique et culturelle tout en entretenant des liens constructifs avec le monde de l'entreprise, le milieu des affaires, le marché du travail et les institutions culturelles et scientifiques ;
- à créer un droit à l'information et aux conseils en orientation sur les filières d'enseignement, les métiers et les perspectives de débouchés ;
- à améliorer les possibilités de transferts entre les divers niveaux d'enseignement et les différentes filières ;
- à adapter le statut, la rémunération et la formation tant universitaire que professionnelle des enseignants aux tâches et aux responsabilités qui leur sont dévolues ;
- à veiller à ce que tous les objectifs mentionnés ci-dessus s'inscrivent dans un cadre de promotion et de valorisation de la langue française, en adéquation avec ceux qu'a adoptés l'OIF dans son cadre stratégique décennal et permettent notamment un accroissement des échanges d'élèves et d'étudiants au sein de l'espace francophone.

Appuie le développement de systèmes éducatifs :

- réduisant les inégalités entre groupes ethniques, sociaux et territoires ;
- apportant un soutien à l'accomplissement tant individuel que collectif ;
- visant à la fois l'autonomie personnelle, l'insertion dans le monde du travail et la vie sociale, et ce, dans une perspective d'ouverture à un monde qui respectueux des droits de l'homme, de la diversité et de l'environnement serait source de non violence et de développement durable ;
- renforçant la diversité culturelle dans les programmes scolaires, la conscience de l'histoire commune et, favorisant au travers des cours un savoir multiculturel européen, ces aspects facilitant le dialogue, la compréhension mutuelle et garantissant des relations de bons voisinages ;
- préparant la jeunesse à faire face aux nombreux défis du XXIème siècle parmi lesquels la révolution technique d'où l'importance que revêt l'éducation aux technologies de l'information et de la communication.

Soutient le développement d'une culture de l'évaluation de l'école et de son fonctionnement visant tant les résultats d'un point de vue quantitatif que les outils méthodologiques employés et ce en fonction du cadre socio-économique spécifique dans lequel chaque école fonctionne ;

Invite les acteurs de l'enseignement à mener une réflexion commune sur les méthodes visant à placer au cœur des préoccupations de l'école le désir d'apprendre.
